

# JOURNAL

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE L'ABONNEMENT  
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 22 fr. — Un an, 40 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 12 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus  
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION  
17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :  
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU GURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 11 JUILLET 1885

### LE SOUS-MINISTÈRE

C'est sur la question coloniale que le ministère Ferry a été le plus attaqué. C'est sur la question coloniale qu'il est tombé. On pouvait donc croire que le nouveau cabinet allait adopter, dans la question coloniale, un système nouveau. On était d'autant plus autorisé à avoir cette opinion que les ministres actuels, sauf un ou deux, n'ont jamais paru avoir personnellement un grand goût pour les expéditions lointaines ou un décor, dans les groupes opportunistes, du nom d'entreprises coloniales.

Le général Campenon a bruyamment rompu avec M. Ferry, parce qu'il condamnait la marche sur Longson et l'extension de nos opérations militaires dans le Tonkin. M. Goblet et M. Allain-Targé ont été les adversaires de M. Ferry dans l'affaire du Tonkin. L'amiral Galibier a blâmé l'expédition de Madagascar. M. Brisson, en principe, est l'adversaire systématique de tout ce qui ressemble à une guerre, coloniale ou non coloniale. L'abstention absolue à l'intérieur fait partie du programme du président du conseil.

Quant à M. de Freycinet, il est partisan peut-être d'une certaine politique coloniale; mais on n'a jamais pu savoir de laquelle, et il est possible qu'il ne sache pas lui-même très exactement. En tous cas, il ne s'est jamais senti pour critiquer la politique coloniale suivie par M. Ferry, la politique coloniale suivant la méthode opportuniste. Par conséquent, il était permis d'espérer que le nouveau ministère imprimerait une orientation nouvelle à la politique coloniale. Sans abandonner les conquêtes faites et qui ont été payées cher, le cabinet Brisson pouvait manifester son intention de liquider, dans les conditions les plus économiques possibles, les affaires engagées. Il avait à trouver un système qui ne fût ni l'évacuation des territoires où flotte le drapeau de la France ni la continuation des conquêtes à outrance.

Ce système, il ne semble pas l'avoir découvert. Il ne semble même pas avoir cherché à le découvrir. Le ministère actuel continue les errements du ministère précédent. Il se traîne dans la même ornière.

On ne songe pas à prendre des mesures en vue de restreindre l'occupation dans le Tonkin et de rappeler une partie de nos troupes. Si on rappelle des troupes du Tonkin, c'est pour les envoyer dans l'Annam, où une nouvelle guerre va commencer.

On ne remplace pas M. Thompson, fonctionnaire broutillon et incapable, qui administre la Cochinchine d'une manière déplorable et qui nous a mis sur les bras l'insurrection du Cambodge.

On va donner un plus grand développement aux opérations militaires à Madagascar. Et dans ce but on demande à la Chambre un crédit de douze millions, qui sera suivi bientôt d'un autre.

On va continuer de vider nos régiments pour envoyer, détachement par détachement, soit à Madagascar, soit au Tonkin, des renforts qui suffiront à peine pour combler les vides faits dans les rangs de nos troupes par les maladies, les fatigues, les privations de toute espèce : c'est toujours la méthode des petits paquets qu'on a jadis tant reprochée, et à juste titre, à M. Ferry.

Et pourquoi le ministère actuel suit-il une politique coloniale qui lui répugne ? Parce que cette politique coloniale est celle qui plaît aux opportunistes.

Arrivés au pouvoir à la suite d'une réaction contre l'opportunisme, nos ministres ont pensé qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de naviguer dans les eaux de l'opportunisme.

Aujourd'hui c'est fini. Le gouvernement a les mains liées. Les opportunistes le tiennent et le tiennent bien. M. Brisson, M. de Freycinet, M. Allain-Targé et M. Goblet en sont réduits à être les exécuteurs des volontés des chefs du parti opportuniste. Le véritable gouvernement est le gouvernement occulte dont M. Ranc et M. Spuller sont les membres les plus influents. Quai d'Orsay et place Beauvau ont travaillé sous la direction du grand-conseil de la rue de Babylone.

Nous n'avons pas un ministère. Nous n'avons qu'un sous-ministère.

### NOUVELLES DU JOUR

L'œuvre des Babyloniens  
Paris, 11 juillet. — Bien que l'on se fût vu le secret au sujet de la réunion des délégués des cinq groupes, qui a lieu ce matin, avenue de l'Opéra, les termes de l'adresse rédigée par le Comité des

Cinq et lus à la réunion (étaient le secret de polichelle).

Le premier paragraphe a trait à l'Union des républicains, indispensable pour lutter contre la coalition monarchique et former au sein de la nouvelle législature un parti de gouvernement.

Le second forme l'apologie de la majorité actuelle, en énumérant toutes les réformes et les lois votées par elle.

Le troisième constitue une indication des questions que les républicains progressistes (c'est ainsi que l'Adresse qualifie les adhérents) auront à résoudre pendant la nouvelle législature.

Politique coloniale limitée aux droits acquis, strict économie budgétaire et nécessité d'équilibrer le budget et d'étudier les questions économiques.

Le passage relatif à la protection agricole, ayant souligné des réclamations, sera rompu.

Quant au paragraphe relatif à la séparation de l'Église et de l'État, il est, sous prétexte de conciliation, de l'opportuniste le plus pur. Il distingue ceux qui s'opposent au projet de loi et ceux qui s'y opposent, mais ne s'oppose pas à la séparation de l'Église et de l'État.

Reste maintenant à recueillir des adhésions au nombre suffisant pour que l'Adresse fasse bonne figure devant le public.

Toutes les fatiétés et toutes les anecdotes à Paris, 10 juillet. — Le déjeuner donné hier par M. J. Ferry à ceux de ses amis de la Chambre qui lui sont restés fidèles et parmi lesquels on cite MM. Spuller, Ranc, Raynal, Étienne Arène, Thomson, toute la fine fleur enfin de l'opportunisme, était très commode au Palais-Bourbon, comme une preuve que la grande victoire ne désespérait pas de revenir au pouvoir, si l'ancienne majorité n'était pas diminuée par les prochaines élections.

On prétendait, en outre, dans les couloirs, que M. Jules Ferry était si convaincu de sa réhabilitation, en cas de réélection des mamelecks, qu'il avait laissé tranquillement disserter sur les chances qu'il pourrait avoir de succéder à M. Jules Grévy comme président de la République, sans concurrent sérieux, disant ses concitoyens, ne pouvant s'empêcher d'applaudir et M. de Freycinet, il n'y avait pas de crainte que la majorité du Congrès, qui avait vu à la tête du gouvernement la forme et la faiblesse de la majorité du second, n'ait instant.

Et M. Jules Ferry souriait et paraissait certain de la réalisation du pronostic.

Notre protectorat en Annam  
Paris, 10 juillet. — M. de Freycinet vient d'adresser à M. le général de Courcy une dépêche tendant à obtenir du commandant en chef de notre corps d'armée au Tonkin, résident général à Hué, les renseignements les plus circonstanciés sur les origines de la révolte qui a éclaté dans la capitale de l'Annam.

C'est aussitôt après avoir reçu ces renseignements que le ministère s'est en mesure de donner au général de Courcy des indications formelles sur la conduite à tenir, non pour la répression des mouvements séditieux, — son autorité à cet égard étant incontestable et ne devant subir de partage, — mais sur l'organisation ultérieure de notre protectorat et sur les dispositions à prendre dès maintenant envers les partisans composant la cour du duc de Hué.

Il est faux que le ministère français songe à passer du protectorat à l'annexion. Il se contentera de rétablir l'autorité du souverain actuel de l'Annam, et l'appuyant sur des ministres dévoués à la cause de la France.

La statue de Chanzy  
Paris, 10 juillet. — C'est, assure-t-on, le 9 août prochain, qu'on inaugurerait la statue du général Chanzy, œuvre de sculpteur Crank. Le sous-basement, on le sait, est composé d'un groupe de soldats de toutes armes, et représente la défense de la ville de Châlons, de la Loire. Il sera prochainement coulé en bronze, dans les ateliers de MM. Thiébaud.

L'affaire Pel  
Paris, 10 juillet. — La cour de cassation, débarrassée en chambre du conseil, a ordonné le renvoi de Pel devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, dont la session s'ouvrira prochainement.

Les anarchistes de Bruxelles  
Bruxelles, 10 juillet. — On lit dans le *Moniteur* : « Paris, 10 juillet. — On annonce que la police a fait une descente, dans le but de rechercher un complot anarchiste. »

Les détails répandus à ce sujet sont absolument inexacts.

Les opérations dans l'Annam  
Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche suivante : « Paris, 11 juillet. — Nous croyons avoir que les instructions envoyées au général de Courcy comprennent l'approbation du plan d'opérations qu'il avait proposé et qui consiste à se porter avec la moitié de ses forces pour attaquer Dong-Hoa, sur le bord de la mer, à 30 kilomètres de l'Annam. Le général occuperait ensuite les 8 kilomètres qui séparent, sur ce point, le rivage des montagnes et couvrirait ainsi la retraite aux troupes du résident, qui chercha à se diriger sur les provinces du nord de l'Annam pour y recueillir des soldats et leur campagne. »

L'annuité  
Paris, 11 juillet. — Le conseil général de la Seine a émis, à l'unanimité, un vote pour l'annuité de 2,000 francs, en faveur de la commune de Courcy-lez-Cléry. Les troupes seront dirigées sur celui de Sathonay; le 122e de ligne partira le premier. Une centaine de malades ont été évacués aujourd'hui. C'est le typhus qui règne, et ce que l'on prétend.

Le camp de la Mort  
Paris, 11 juillet. — L'ordre, dit-on, a été télégraphié au sujet de la réunion des délégués des cinq groupes, qui a lieu ce matin, avenue de l'Opéra, les termes de l'adresse rédigée par le Comité des

Paris, 11 juillet. — Le conseil général de la Seine a émis, à l'unanimité, un vote pour l'annuité de 2,000 francs, en faveur de la commune de Courcy-lez-Cléry. Les troupes seront dirigées sur celui de Sathonay; le 122e de ligne partira le premier. Une centaine de malades ont été évacués aujourd'hui. C'est le typhus qui règne, et ce que l'on prétend.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Le choléra en Espagne  
Madrid, 10 juillet. — Il y a eu hier, à Madrid, 6 cas et 1 décès; à Aranjuez, 40 cas, 33 décès; provinces de Murcie : 201 cas, 80 décès; province de Castellon : 108 cas, 49 décès; province de Saragosse : 76 cas, 39 décès; province de Tarragone : 6 cas, 1 décès; province de Catalogne : 5 cas, 1 décès; province de Carthagène : 32 cas, 15 décès; province de Valence : 1 cas, 0 décès.

Les droits douaniers en Belgique  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accoutumés que nous soyons aux sottises et aux infamies républicaines, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de la sottise et de la sottise. Elle méconnaît, à bon droit, tous les droits de l'humanité et de la charité. »

Cam Lo est une sous-préfecture de la province de Quang Tri; la forteresse qui existait autrefois sur son point est aujourd'hui détruite. Toutefois, l'existence de la contrée est concentrée à Tanh Chou, où une forte citadelle construite en arrière du premier chaînon de montagnes sert de point d'appui à l'armée annamite. Pour y arriver il faut franchir un col d'environ 200 mètres facile à défendre.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Les biens des Annamites